

## **Coups de bise glaciale sur l'AVS**

Sans surprise, le Conseil des Etats a suivi les lamentables décisions de sa commission comme les économies d'un milliard et 500 millions par an grâce au sacrifice des femmes qui devraient travailler jusqu'à 65 ans, comme la retraite prématurée accordée qu'à partir de 63 ans et la diminution drastique ensuite des rentes durant toute la vie.

Pourtant personne ne peut contester qu'aujourd'hui encore les femmes touchent un tiers de moins de rente vieillesse que les hommes... Alors que la Constitution prévoit la couverture des besoins vitaux par les rentes AVS, alors que cette même Constitution affirme l'égalité entre hommes et femmes, une majorité parlementaire envoie balader ces belles garanties...

L'AVIVO suisse a rappelé sa proposition de faire glisser la partie obligatoire du 2ème pilier dans le premier, l'AVS.

En outre, nous savons que 2030 sera une période charnière pour l'AVS. Les prévisions abracadabrantesques de faillite de l'AVS sont des délires de gestionnaires de fortune et d'assurance vie - d'ailleurs après les années 30 le nombre de retraités va baisser, ils sont nés, on peut les compter.

En revanche l'assiette des cotisations qui n'a pas été augmentée depuis 25 ans doit être revue selon l'AVIVO. Elle réclame que soient soumis au paiement de l'AVS les gains en capitaux qui en sont exclus.

Mais attention, sous de fallacieux prétextes dogmatiques, ne laissons surtout pas saccager l'AVS, notre premier pilier exemplaire, solidaire et transparent.

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger